

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

22 novembre 2019

## **L'Autorité des marchés financiers met en garde le public à l'encontre du site internet [www.holakredit.com](http://www.holakredit.com)**

**Le régulateur met en garde le public contre les activités du site internet [www.holakredit.com](http://www.holakredit.com) qui prétend abusivement bénéficier du statut de conseiller en investissement participatif (CIP).**

Cette plateforme n'a fait l'objet d'aucun enregistrement en tant que CIP.

L'AMF recommande aux investisseurs de ne pas donner suite aux sollicitations des personnes se réclamant de cette société et de ne pas les relayer auprès de tiers, sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, l'AMF invite les épargnants à appliquer des règles de vigilance avant tout investissement :

- Aucun discours commercial ne doit faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé ;
- Obtenez un socle minimal d'informations sur les sociétés ou intermédiaires qui vous proposent le produit (identité sociale, pays d'établissement, responsabilité civile, règles d'organisation, enregistrement auprès de l'ORIAS, etc.) ;
- N'investissez que dans ce que vous comprenez ;

- Posez-vous la question de savoir comment est réalisée la valorisation du produit proposé (prix d'achat ou prix de vente), renseignez-vous précisément sur les modalités de revente du produit et les délais liés, notamment dans le cas où le produit investit sur une classe d'actifs peu liquide.

**Vous avez des questions ? Vous pouvez vous renseigner sur les sites internet suivants :**

Assurance-Banque-Epargne Info Service : <https://www.abe-infoservice.fr> ou appeler au 0811 901 801 du lundi au vendredi de 8h à 18h.

AMF : <https://www.amf-france.org> ou appeler au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

ACPR : <https://www.acpr.banque-france.fr>

### *À propos de l'AMF*

*Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)*

CONTACT PRESSE : \_\_\_\_\_

- Direction de la communication de l'AMF

+33 (0)1 53 45 60 28

\_\_\_\_\_ SUR LE MÊME THÈME \_\_\_\_\_

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



ARTICLE

EPARGNE DE LONG TERME

13 mai 2026

Observatoire de l'épargne



COMMUNIQUÉ AMF

SUPERVISION

24 avril 2026

Dans un paysage de l'épargne de plus en plus digitalisé, l'AMF souligne l'importance de la qualité de l'information fournie aux épargnants lors du parcours investisseur



CONTRÔLE SPOT

SUPERVISION

24 avril 2026

Synthèse des contrôles SPOT sur le parcours client digitalisé



*Mentions légales :*

*Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*